

7.3

Réglementation des bourses, des
chambres de compensation, des OAR et
d'autres entités réglementées

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc.

Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la National Securities Clearing Corporation

Vu la demande déposée le 2 novembre 2012 par Services de dépôt et de compensation CDS inc., filiale à part entière de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (ensemble, la « CDS »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS visant à supprimer toute référence au service de comparaison des opérations hors cote de la *National Securities Clearing Corporation* (la « NSCC ») qui sera démantelé et au service de correction d'opérations hors cote de la CDS qui cessera ses activités (les « modifications »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par le comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 octobre 2012;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'il est justifié de modifier les Procédés et méthodes de la CDS afin de tenir compte du démantèlement du service de comparaison hors cote de la NSCC et de la cessation des activités du service de correction d'opérations hors cote de la CDS;

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications sous réserve de l'approbation du démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC par la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Fait à Montréal, le 30 janvier 2013.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0005

Services de dépôt et de compensation CDS inc.**Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service de Notification en ligne – transfert de comptes**

Vu la demande complétée le 2 novembre 2012 par Services de dépôt et de compensation CDS inc., filiale à part entière de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (ensemble, la « CDS »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS visant à élargir le processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service de Notification en ligne – transfert de comptes (NELTC) dans les cas de rupture de mariage (les « modifications »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par le comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 octobre 2012;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles favoriseront le bon fonctionnement du marché;

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications.

Fait à Montréal, le 30 janvier 2013.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0006

Services de dépôt et de compensation CDS inc.**Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au processus d'attribution et de conversion du Service de règlement net continu**

Vu la demande complétée le 12 décembre 2012 par Services de dépôt et de compensation CDS inc., filiale à part entière de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (ensemble, la « CDS »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS visant à améliorer la fonctionnalité du processus d'attribution et de conversion du Service de règlement net continu dans le cas d'événements de marché obligatoires (les « modifications »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par le comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 octobre 2012;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles favoriseront le bon fonctionnement du marché;

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications.

Fait à Montréal, le 30 janvier 2013.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0007